



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

12 AVR. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Ré

Mo
b



23053621

N° d'entreprise : **0794 337 651**

Nom

(en entier) : **AG Residential**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58**

Objet de l'acte : Délégation de la gestion journalière

Extrait des décisions prises par écrit par le Conseil d'Administration du 4 avril 2023:

"(...)

1. Délégation de la gestion journalière

Conformément à l'article 15, alinéa 1er des statuts de la Société, le Conseil d'administration décide :

(i) de charger les personnes suivantes, chacune pouvant agir individuellement, de la gestion journalière de la Société, ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à compter du 1er avril 2023 :

-la société à responsabilité limitée VANESSA ISSI CONSULTING, dont le siège est situé à 1180 Uccle, avenue Jean et Pierre Carsoel 82, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0793.456.931, représentée par son représentant permanent Madame Vanessa Issi ;

-Monsieur Filip Deprez.

Pour l'exercice de leur mandat, les délégués à la gestion journalière précités élisent domicile à 1000 Bruxelles, avenue des Arts 58.

(ii) de nommer en conséquence lesdites personnes avec effet au 1er avril 2023 pour une durée indéterminée en qualité de délégué à la gestion journalière au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations

(...)

2. Pouvoirs

Le Conseil d'administration désigne :

(i) Mesdames Ariane Bruwliere, Françoise Lemye et Leen Huybens en qualité de mandataires, pouvant chacune agir seule avec faculté de substitution, aux fins de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil d'administration par la présente procédure écrite et notamment pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement des formalités de publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions visées au point 1 de l'ordre du jour, en ce compris la préparation et la signature de tous documents, contrats, avenants, procès-verbaux, feuilles de présence, registres, actes, formulaires et l'accomplissement de toute démarche et, de manière générale, de tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des présents pouvoirs ;

(...)"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Françoise Lemye
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).